

LE 1^{er} AOÛT 2022

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 1^{er} août 2022 à 19h, présidée par Mme Hélène Daneau, mairesse et à laquelle assistent :

Les conseillers M. Guy Massicotte, M. Éric Hammal et les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Valérie Desmarais.

Les conseillers, M. Jean-Sébastien Bouffard et Gilles Viens sont absents. Le conseiller Gilles Viens suit l'assemblée à distance via un lien Zoom, sans droit de parole, d'intervention et/ou de vote.

Assiste également à l'assemblée M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier.

La mairesse ayant constaté le quorum, elle ouvre l'assemblée devant 4 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

**ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 1^{er} août 2022**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2022

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Attribution d'un numéro d'immeuble – lot 6 126 298, 6 126 299, 6 126 300 et 6 126 301 sur le chemin Abel-Montminy

5.2 Avis de motion Règlement 2059 abrogeant les Règlements 2005-08 et 2005-08-A, relatif à la circulation

5.3 Demande au Ministère des Transports de modifier la vitesse maximum sur la portion de la route 208 Est traversant la municipalité de Hatley à 40 km/heure

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Paiement progressif numéro # 2 – travaux sur le chemin Kingscroft

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Résolution demandant à Hydro Québec de procéder à de l'élagage d'arbres sur les chemins Lord, du Lac, de la Baie Woodland et des Myglands

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juillet 2022

8.2 Lot 4 666 036, 20 rue Massawippi– PIIA-1 2022-07-0019

8.3 Lot 4 665 711, 516 Chemin Labbé– Dérogation mineure 2022-07-0015

8.4 Lot 4 666 126, 7 rue Meadow – PIIA 2022-07-0018

**Résolution
2022-119**

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adhésion à la Fédération québécoise de la défense des lacs et cours d'eau (FQDLC)

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Aucun

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement comparatif au 31 juillet 2022

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 juillet 2022

**Résolution
2022-120**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 juillet 2022 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Attribution d'un numéro d'immeuble – lot 6 126 298, 6 126 299, 6 126 300 et 6 126 301 sur le chemin Abel-Montminy

Considérant que, sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tel que le téléphone et/ou l'électricité;

Considérant la distance actuelle entre les résidences existantes;

Considérant qu'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence;

**Résolution
2022-121**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'attribuer le numéro d'immeuble 400 au lot 6 126 298, 404 au lot 6 126 299, 408 au lot 6 126 300 et 412 au lot 6 126 301 situés sur le chemin Abel-Montminy.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de les informer et leur fournir les explications nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Avis de motion Règlement 2059 abrogeant les Règlements 2005-08 et 2005-08-A, relatif à la circulation

ATTENDU QUE l'article 565 du *Code municipal du Québec* et le *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q. c. C-24.2) accordent aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs à la circulation;

**Avis de
Motion
2022-122**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Hammal que, lors d'une prochaine assemblée, le Règlement 2059 abrogeant les Règlements 2005-08 et 2005-08-A relatif à la circulation sera adopté. L'objectif du Règlement 2059 est d'établir la vitesse maximum sur la Main, entre le numéro d'immeuble 9 jusqu'au 141, à 40 km/heure ainsi que dans le secteur de la Baie Bacon.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Demande au Ministère des Transports (MTQ) de modifier la vitesse maximum sur la portion de la route 208 Est traversant la municipalité de Hatley à 40 km/heure

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté l'avis de motion 2022-122 prévoyant l'adoption du Règlement 2059 abrogeant les Règlements 2005-08 et 2005-08-A, relatif à la circulation, notamment sur la rue Main dont une portion se situe sur la route 208 Est;

**Résolution
2022-123**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu de demander au MTQ de modifier la vitesse maximum sur la route 208 Est dans la portion traversant le village de Hatley qui est actuellement permis à 50 km/heure pour la réduire à 40 km/heure.

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Paiement progressif numéro # 2 – travaux sur les chemins Kingscroft et Barnston

Considérant que la firme EXP et le responsable du chantier M. Mario St-Pierre recommandent le paiement du décompte progressif #2 après vérification des travaux;

**Résolution
2022-124**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 pour un montant de 439 300,38 \$, plus taxes, à l'entrepreneur Grondin Excavation Inc. pour les travaux exécutés sur les chemins Kingscroft et Barnston.

Adopté à l'unanimité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Résolution demandant à Hydro Québec de procéder à de l'élagage d'arbres sur les chemins Lord, du Lac, de la Baie Woodland et des Myglands

Considérant les nombreuses pannes survenues dans les derniers mois sur les chemins Lord, du Lac, de la Baie Woodland et des Myglands dû à la présence de branches sur le réseau;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de l'entretien préventif sur le réseau de distribution d'Hydro Québec;

**Résolution
2022-125**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu de demander à Hydro Québec de procéder à des travaux d'entretien préventif sur le réseau de distribution d'électricité sur les chemins Lord, du Lac, de la Baie Woodland et des Myglands en procédant à de l'élagage.

Adopté à l'unanimité.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juillet 2022

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions des permis pour la période terminant en juillet 2022. Pour la période visée, 6 permis de construction pour un montant de 6 445 000 \$, 25 permis de rénovation/modification pour un montant de 898 500 \$, 9 permis pour garages et piscines pour un montant de 988 500 \$ et 4 permis dans la catégorie autre.

8.2 Lot 4 666 036, 20 rue Massawippi– PIIA-1 2022-07-0019

Considérant que la propriétaire du lot 4 666 036, située au 20, rue Massawippi, a soumis une demande de rénovation du bâtiment principal consistant à retirer la porte du côté ouest et de la remplacer par une fenêtre à guillotine et d'agrandir la rallonge de la maison, en plus de remplacer la fenêtre de celle-ci par une fenêtre à guillotine;

Considérant que l'immeuble est assujéti au règlement sur les PIIA 2006;

Considérant que les travaux de modification des bâtiments dans les secteurs assujétis doivent être analysés par le comité consultatif en urbanisme selon les critères du règlement;

Considérant que selon l'analyse effectuée par le comité consultatif en urbanisme, le projet semble respecter les critères d'analyse du règlement sur les PIIA mais que le CCU souhaite que le croquis d'implantation soit fourni aux membres du conseil avant son adoption;

Considérant que les membres du CCU recommandent d'accepter conditionnellement la demande;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande ;

Considérant que la propriétaire du lot 4 666 036, situé au 20, rue Massawippi a soumis, tel que demandé, le croquis d'implantation;

Résolution 2022-126

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accepter la demande de rénovation de l'immeuble situé au 20, rue Massawippi, consistant à retirer la porte du côté ouest et de la remplacer par une fenêtre à guillotine ainsi que d'agrandir la rallonge de la maison tel que le croquis fourni, en plus de remplacer la fenêtre de celle-ci par une fenêtre à guillotine.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Lot 4 665 711, 516 chemin Labbé – Dérogation mineure 2022-07-0015

Considérant que le propriétaire du lot 4 665 711, situé sur le chemin Labbé, a soumis une demande de dérogation mineure afin d'implanter un pavillon secondaire à 22pi (6,7m) du bâtiment principal;

Considérant que le propriétaire souhaite obtenir l'autorisation d'implanter un pavillon secondaire à 22pi du bâtiment principal, plutôt qu'à 32,80pi, tel que requis à l'article 4.3 du *Règlement de zonage 98-06*;

Considérant que le propriétaire souhaite remplacer son pavillon piscine par un pavillon secondaire;

Considérant que la dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

- Considérant que** sans l'obtention de cette dérogation mineure, le requérant ne serait pas en mesure de construire un pavillon secondaire à cet endroit;
- Considérant que** le propriétaire souhaite implanter le pavillon secondaire à cet endroit pour qu'il soit centré avec la piscine;
- Considérant qu'** il y a déjà un pavillon piscine à cet endroit;
- Considérant que** les membres du CCU recommandent à la majorité d'accepter la demande;
- Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

**Résolution
2022-127**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 665 711, situé sur le chemin Labbé, afin d'implanter un pavillon secondaire à 22pi (6,7m) du bâtiment principal, contrairement à 32,80pi (10 m), tel que décrit dans l'article 4.3 du *Règlement de zonage no 98-06*.

Adopté à l'unanimité.

8.4 Lot 4 666 126, 27 rue Meadow – PIIA 2022-07-0018

- Considérant que** la propriétaire du lot 4 666 126, situé au 27 rue Meadow a soumis une demande de rénovation du bâtiment principal, consistant à changer le revêtement extérieur ;
- Considérant que** l'immeuble est assujetti au règlement sur les PIIA 2006;
- Considérant que** le bâtiment principal est actuellement composé de vinyle beige et que celui-ci est brisé et qu'il y a présence de moisissure;
- Considérant que** le projet consiste à poser un nouveau revêtement de vinyle couleur moka;
- Considérant que** le bâtiment principal n'a pas de valeur patrimoniale et qu'il se trouve à l'extrémité du secteur MVR-2 assujetti au PIIA-1;
- Considérant que** les travaux de modification des bâtiments dans les secteurs assujettis doivent être analysés par le comité consultatif en urbanisme selon les critères du règlement;
- Considérant que** selon l'analyse effectuée par le comité consultatif en urbanisme, le projet respecte les critères d'analyse du règlement sur les PIIA;
- Considérant que** les membres du CCU recommandent d'accepter la demande;
- Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

**Résolution
2022-128**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'accepter la demande de rénovation de l'immeuble situé au 27, rue Meadow consistant à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal actuellement composé de vinyle beige par un nouveau vinyle de couleur moka (Kaycan 68-moka).

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adhésion à la Fédération québécoise de la défense des lacs et cours d'eau (FQDLC)

Résolution
2022-129

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte que la municipalité adhère à la Fédération québécoise de la défense des lacs et des cours d'eau (FQDLC) à titre de membre votant, catégorie Bronze au coût annuel de 100 \$, et de nommer la mairesse, Mme Hélène Daneau comme représentante de la municipalité de Hatley auprès de la FQDLC.

Adopté à l'unanimité.

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Aucun

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 2 132,40 \$, pour le mois de juillet 2022.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} juillet 2022;

Résolution
2022-130

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu :

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de juillet 2022 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 9, 16, 23 et le 30 juillet 2022 pour un montant total de 19 624,58 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10 138 au chèque 10 171 pour un montant de 93 377,82 \$ et 27 dépôts directs pour un montant de 600 621,87 \$;

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202000350	10138	FOSSÉS BEAUREGARD	Vidanges de fosses	6 444,35 \$
	351 10139	MYRIAM FORTIER	Aide financière - résolution 2022-101	500,00 \$
	352 10140	HYDRO QUÉBEC	Bowen et rues	1 065,83 \$
	353 10141	BELL CANADA	Appel sans frais	14,33 \$
	354 10142	BELL MOBILITÉ	Cellulaire de voirie	54,23 \$
	355 10143	PRODUITS SANY	Papiers	31,60 \$
	356 10144	WASTE MANAGEMENT	Cueillettes de recyclage	3 802,47 \$
	357 10145	3104-3052 QC INC.	Remboursement PPASEP Volet 2	13 743,23 \$
	358 10146	CEDTEK	Balançoire	3 736,69 \$
	359 10147	HYDRO QUÉBEC	Station pompage, hôtel de ville, etc.	776,01 \$
	361 10148	9067-7295 QC (STODDARD)	Entretien chemin et dépl. d'arbre	1 034,78 \$
	363 10149	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	8 600,53 \$
	364 10150	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 124,16 \$
	365 10151	VILLAGE D'AYER'S CLIFF	Aqueduc/égout/déneigement 2021	27 695,00 \$
	369 10152	ADMQ - ESTRIE	Colloque de zone	90,00 \$
	371 10153	S.I.M REPÈRES GÉODÉSIIQUES	Rapport annuel	1 195,50 \$
	372 10154	POMPES R. FONTAINE	Appel service rue des Ormes	1 652,49 \$
	373 10155	BELL CANADA	Hôtel de ville et Bowen	371,28 \$

375	10156	PIÈCES AUTO COATICOOK	Goupilles	8,72 \$
377	10157	LOCATION COATICOOK	Location toilettes 1er juillet	1 039,37 \$
		GROUPE FINANCIER		
378	10158	EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	934,00 \$
383	10159	MICHEL LEBLANC	Piège pour castor	158,00 \$
385	10160	XPLORNET	Frais mensuel	206,96 \$
386	10161	FOSSES BEAUREGARD	Vidanges de fosses	4 141,40 \$
392	10162	SCALABRINI & FILS	Ponceau chemin Wells	4 328,03 \$
396	10163	BERNARD MAYRAND	Présence au CCU	65,00 \$
398	10164	VIVACO	Chlore et attaches	41,00 \$
399	10165	N4 MOBILE	Frais mensuel	236,72 \$
401	10166	CANTON DE HATLEY	Remboursement droit de mutation	1 886,93 \$
			Cueillettes de déchets et	
403	10167	9152-2425 QC INC	compostables	5 094,96 \$
406	10168	KALITEC	Embouts	54,25 \$
407	10169	LILY LEGAULT	Présence au CCU	65,00 \$
408	10170	STUART WEBSTER	Présence au CCU	65,00 \$
409	10171	MYRIAM FORTIER	Remboursement camp de jour	120,00 \$
				92 377,82 \$

202000360	Dépôt	INFOTECH	Banque d'heures	1 287,72 \$
362	Dépôt	MRC	Quote-part et équilibrage	37 777,66 \$
366	Dépôt	EUROFINS ENVIRONEX	Analyse d'eau	1 846,49 \$
367	Dépôt	ARMATURE COATICOOK	Appel de service	476,86 \$
368	Dépôt	SERVICES EXP	Services professionnels	8 114,35 \$
370	Dépôt	REFLET DU LAC	Bottin de Stanstead 2022	212,70 \$
374	Dépôt	CHANTAL MONTMINY	Inscription Congrès FQM 2022	1 034,78 \$
376	Dépôt	INFORMATIQUE ORFORD	Mise-à-jour de Windows	698,43 \$
379	Dépôt	MARCHÉ PATRY	Lait, café et breuvage	82,71 \$
380	Dépôt	H.T.C.K.	Essence voirie	835,82 \$
381	Dépôt	RIGDSC	Enfouis, redevances, compost et BFS	2 871,08 \$
382	Dépôt	UMQ	Mutuelle SST	1 586,69 \$
384	Dépôt	GRONDIN EXCAVATION	Paiement progressif 2	505 085,61 \$
387	Dépôt	JPL ÉLECTRIQUE	Courroies	9,52 \$
388	Dépôt	CENTRE PEINTURE LAROCHE	Peinture bande de patinoire	107,29 \$
389	Dépôt	MARIO ST-PIERRE	Déchiqueteuse et déplacement	602,06 \$
390	Dépôt	SIGNO-PLUS	Panneaux d'affichages	2 143,65 \$
391	Dépôt	MULTI-ROUTES	Calcium	5 674,02 \$
393	Dépôt	BUREAU EN GROS	Papier et clé USB	126,43 \$
394	Dépôt	ANDRÉ MARTEL	Repas , four et déplacement	515,63 \$
395	Dépôt	GROUPE ADE ESTRIE	Nettoyage de ponceaux	1 720,31 \$
397	Dépôt	CONST. GOUDREAU	Nivelage	1 458,75 \$
400	Dépôt	FRANÇOIS ROUILLARD	Frais de déplacement	1 058,96 \$
402	Dépôt	CHRISTIAN DUMAS	Entretien ménager hôtel de ville	120,00 \$
404	Dépôt	PELOUSES SS	Entretien des pelouses	1 379,70 \$
405	Dépôt	ENT. PLOYARD 2000 INC.	Glissières chemin du Lac	23 622,19 \$
410	Dépôt	BERGERON GAGNON INC.	Rapport d'expertise	172,46 \$
				600 621,87 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 juillet 2022

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 juillet 2022.

12. DIVERS

12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des explications concernant notre adhésion à la Fédération québécoise de la défense des lacs et cours d'eau (FQDLC). La mairesse, Mme Daneau précise que l'objectif de la fédération est de se regrouper pour trouver des solutions et mettre de la pression politique sur le Gouvernement pour combattre le myriophylle à épis.

Une citoyenne demande si nous avons une idée du délai de réponse de la part du MTQ pour notre demande de changement de vitesse sur la route 208 Ouest dans le village de Hatley. Le directeur général mentionne qu'il faut prévoir facilement un ou deux mois, tout au plus 6 mois.

Un citoyen nous demande si nous croyons vraiment que le 40 km va être respecté dans le village. Mme Daneau mentionne que nous sommes bien conscients de la limite que cela va avoir comme impact mais l'objectif est de passer un message aux gens de ralentir leur vitesse pour la sécurité de tous.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19h16.

Hélène Daneau
Mairesse

André Martel
Directeur général/greffier-trésorier